

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Cames: Marie Madeleine Mborantsuo commandeur dans l'ordre international des palmes académiques

Libreville/Gabon

E monde universitaire et académique africain a ho-┛noré hier à Libreville le président de la Cour constitutionnelle, Marie Madeleine Mborantsuo, en l'élevant au grade de commandeur dans l'ordre international des palmes académiques du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames). L'instance supérieure de l'enseignement supérieur en Afrique décerne cette distinction suprême au Dr Mborantsuo pour "son œuvre de formation de la jeunesse à travers l'université internationale de Libreville (UIL)", cadre de la cérémonie. C'est le secrétaire général par intérim du Cames, grand chancelier de l'Ordre international des palmes de l'Institution, qui a remis la distinction devant une auguste assemblée

dont la Première ministre, cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, des membres gouvernement et de nombreux responsables d'institutions répu-

Pour le ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Pr Patrick Mouguiama Daouda, cette distinction magnifie à merveille le partenariat public-privé et la formation de niveau relevé dispensée à l'UIL. Cette prestigieuse distinction, rappelons-le, vient s'ajouter à d'autres décernées au Dr Marie Madeleine Mborantsuo tant au plan national qu'international: Grand prix de la reconnaissance africaine pour la promotion de la démocratie et la recherche de la paix, docteur honoris causa de l'Université d'Agadir au Maroc, commandeur de la légion d'honneur française, etc. Au Gabon, Mme Mborantsuo est, entre autres, grand-croix de l'ordre de

l'Étoile équatoriale, grand-croix du mérite gabonais...

Rigueur au travail, humilité, générosité... sont aussi autant de qualités reconnues à celle qui a été célébrée hier par l'intelligentsia gabonaise et africaine.

C'est à la communauté universitaire et scientifique gabonaise tout entière que la récipiendaire a dédié cette énième reconnaissance internationale "mais aussi à tous ceux qui me font confiance et qui m'accompagnent dans le



Instant solennel de remise de la prestigieuse distinction au Dr Marie Madeleine Mborantsuo.

déploiement de la vision qui est la mienne de faire de l'enseignement

supérieur un puissant levier de développement socio-économique".

Education de la jeune fille: voici "Girl, you matter"

Frédéric Serge LONG Libreville/Gabon

■ ACE à la déperdition tous **◄** azimuts chez les jeunes en général et les jeunes filles en particulier, l'association Yemaly que préside Géraldine Robert, porte-flambeau du basket féminin au Gabon, a décidé de marquer le coup. Ceci dans la continuité des actions qu'elle mène depuis 2009. Pour cela, un point-presse a été organisé, le 10 février dernier dans un hôtel de la commune d'Akanda, en présence, entre autres, de la présidente de l'association Yemaly, Géraldine Robert, du directeur général de la Cnamgs, Séverin Anguilé, et de la directrice de cabinet de la ministre des Affaires sociales, Victoire Matope.

En partenariat avec la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), elle lance à Libreville un programme de mentoring dénommé "Girl, you matter" du 11 au 13 février 2022 au profit d'une quinzaine de jeunes filles. Les objectifs de ce camp de sensibilisation visent, notamment, à développer chez elles le sens de la responsabilité et de la confiance en soi. "Ce camp de sensibilisation aura lieu une fois tous les trois mois, pour impacter positivement la vie des jeunes filles à travers des séances d'échange et de partage", a expliqué Géraldine Robert.





COMMUNIQUÉ

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) rappelle à l'ensemble des employeurs assujettis à son régime de Sécurité Sociale l'obligation de déclarer tout accident de travail et toute maladie professionnelle dont sont victimes leurs salariés dans un délai de 48 heures conformément aux dispositions prévues à l'article 57 du Code de Sécurité Sociale.

Par ailleurs, l'inobservation de cette obligation est sanctionnée par des pénalités en application de l'arrêté n°012/MPSSN du 12 septembre 2018, précisant les modalités de détermination et d'application des pénalités administratives aux employeurs en matière de risques professionnels.

Aussi, la CNSS invite ces derniers au strict respect des dispositions précitées, faute de quoi elle fera application des sanctions prévues à cet effet.

La CNSS reste disponible pour toutes questions ou besoins complémentaires.

Notre ambition: mieux vous servir

Fait à Libreville, le 08 février 2022



2070, Avenue Georges Domas Aleka, Batavéa + B.P : 134 Libreville - Gabon + Tel : (+2M1) 011 79 12 00 + Fax : (+2M1) 011 74 64 25 + Centre d'appels : 140 Cellule plaintes clients: 1931 • www.cns.go • foosbook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel